

Le nouveau doctorat de premier cycle à l'Université Laval de Québec

Bruno Dubois, Julie Racicot, Anne Dionne

Résumé

Mise en contexte : L'environnement de la pratique de la pharmacie professionnelle s'est grandement modifié au cours des dernières années : la Faculté de pharmacie de l'Université Laval a dû adapter son programme de premier cycle à cette nouvelle réalité. Les travaux qui en découlent aboutissent à un projet de programme de doctorat en pharmacie qui se veut innovant et stimulant.

De fait, la Faculté a revu la structure et le contenu de son programme actuel pour en dessiner un nouveau qui s'articule autour du développement de cinq compétences professionnelles, qui s'appuient sur l'ensemble des connaissances et des habiletés nécessaires pour assurer des prestations de soins et de services pharmaceutiques de qualité, dans un contexte de pratique actualisé. Le présent article décrit le nouveau programme de doctorat de premier cycle à l'Université Laval de Québec.

Présentation du programme de doctorat de premier cycle : Sur le plan structurel, le programme se divise en quatre grandes phases de développement, les stages sont intégrés aux activités de formation de chacune de ces phases et sont placés sous la supervision de la Faculté, le nombre de crédits passe de 128 à 164.

Au chapitre du contenu, les apprentissages s'articulent autour d'un continuum qui prévoit l'acquisition et l'utilisation des connaissances et des habiletés, leur mobilisation dans des activités de situations simulées et finalement leur mise en pratique dans des activités en milieu professionnel réel, soit en milieu communautaire soit en établissement de santé. L'étudiant est encadré par un tuteur qui joue le rôle de mentor et de personne ressource.

Tous les équipements nécessaires à cette formation ont été renouvelés et seront disponibles, dans un pavillon agrandi et rénové, pour le début du programme à l'automne 2010.

Conclusion : La Faculté de pharmacie de l'Université Laval a développé son nouveau programme de premier cycle afin de répondre aux changements qui s'opèrent dans la pratique de la profession et ainsi de donner aux étudiants la formation nécessaire pour affronter les nouveaux défis qui s'offrent au pharmacien.

Mots clés : doctorat professionnel, pharmacien, formation universitaire, compétences, stage

Introduction

Depuis quelques années, diverses pressions se sont exercées sur les facultés de pharmacie québécoises et leurs acteurs, afin qu'ils s'engagent dans un examen et une évaluation des activités de formation rattachées à leur programme d'études de premier cycle. La législation, les changements socio-économiques et politiques, les façons de faire qui redéfinissent la pratique de la pharmacie, les exigences du Conseil canadien de l'agrément des programmes de pharmacie (CCAPP), les attentes de l'Ordre des pharmaciens du Québec et des associations professionnelles, les impacts des transformations sociétales sur les étudiants et les pratiques pédagogiques en mouvance ont tous concouru, à leur manière, à inciter les facultés à trouver une réponse adéquate aux besoins nouvellement exprimés.

Pour ce faire, les nouveaux programmes de formation des facultés de pharmacie visent non seulement le développement de compétences professionnelles de haut niveau, mais aussi l'acquisition d'une identité professionnelle forte, par l'intégration au cursus de la capacité de travailler en collaboration avec les intervenants des autres disciplines. En brisant les frontières des cours traditionnels et en mettant en relation d'échanges et de travail les étudiants des différentes disciplines de la santé, de même que les professionnels en exercice, ces programmes veulent marquer le développement de pratiques collaboratives interprofessionnelles au sein du réseau des services et des soins de santé québécois.

La Faculté de pharmacie de l'Université Laval offre actuellement un programme de baccalauréat en pharmacie d'une durée de quatre ans et, pour les pharmaciens désirant œuvrer en pharmacie hospitalière, le programme de maîtrise en pharmacie d'hôpital^{1,2}. Le programme de premier cycle de doctorat en pharmacie de l'Université

Bruno Dubois B. Lettres, C. Droit, M. Éducation, est conseiller en formation à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval

Julie Racicot, B.Pharm., M.Sc., est pharmacienne à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval). Elle est également professeure de clinique à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval

Anne Dionne, B.Pharm., M.Sc., BCOP, est professeure agrégée et directrice de programme de premier cycle à la Faculté de pharmacie de l'Université Laval

Laval, qui est encore au stade de projet, remplacerait le programme de baccalauréat actuel. Le projet est toutefois bien développé, puisque plusieurs équipes de travail sont à pied d'œuvre pour en réaliser ses composantes. Toutes les approbations institutionnelles sont obtenues, et l'Université a déposé, en janvier dernier, auprès du Conseil des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ), le projet de programme afin qu'il puisse évaluer la qualité et proposer son cheminement au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS)³. Il est réaliste de croire que son implantation se fera à l'automne 2010.

Tous les intervenants et les partenaires de la Faculté ont reconnu l'importance de remodeler le programme afin qu'il développe plus adéquatement et efficacement les compétences professionnelles des étudiants. Le souhait d'intégration régulière, continue et efficace des apprentissages, de la mobilisation et de l'utilisation appropriée de ressources diverses a incité la Faculté à inscrire les travaux d'élaboration dans une logique nouvelle. Les courants pédagogiques actuels ont été inspirants dans une recherche de solution. La Faculté a fait le choix d'un programme axé sur la professionnalisation, l'interdisciplinarité et la collaboration interprofessionnelle. L'approche par compétences lui est apparue comme la solution la plus prometteuse.

Le programme de doctorat en pharmacie vise un degré défini des compétences nécessaires à la pratique de la pharmacie. Il vise donc les compétences communes aux pratiques en pharmacie communautaire et en établissement, où elles sont rattachées directement à la thérapie médicamenteuse et aux services professionnels du pharmacien. En mobilisant les compétences qu'il aura développées ou certaines d'entre elles, le diplômé pourra aussi occuper des fonctions dans l'industrie pharmaceutique, les associations professionnelles, le gouvernement, la santé publique, le milieu universitaire, pour ne nommer que celles-là. Une formation complémentaire pourrait être nécessaire pour accéder à ces fonctions. Il est à noter que, pour l'exercice de la pharmacie en établissement de santé, un programme de deuxième cycle assurera à un degré supérieur le développement des compétences retenues. Dans un deuxième temps, le programme de maîtrise en pharmacie d'hôpital sera entièrement revisité de manière à établir une continuité avec le doctorat de premier cycle dans l'approche pédagogique ainsi que dans les compétences visées.

La Faculté croit que la formation de premier cycle doit permettre aux étudiants de se donner les modèles, les schèmes, les capacités, les habiletés et les qualités nécessaires pour faire face aux enjeux, aux défis, aux problématiques et à la variété de situations qui caractérisent la pratique actuelle de la pharmacie et celle en émergence. Une des finalités de cette formation doit amener les étudiants à se construire une identité professionnelle en donnant un sens aux ressources qu'ils acquièrent et qu'ils développent.

La Faculté reconnaît que l'apprentissage doit se faire dans des situations complexes comprenant toutes sortes de processus et de ressources et non pas dans des situations où les connaissances et les compétences sont découpées et morcelées en disciplines. Cet aspect invite à un travail continu et régulier d'interdisciplinarité, à une approche complémentaire des diverses disciplines investies dans le programme. La Faculté considère le décloisonnement disciplinaire comme une responsabilité collective des professeurs au regard des compétences visées par le programme et nécessite une facture qui soutienne cette approche et se traduise par une intégration des apprentissages qui soit continue, concrète et efficace.

La Faculté a donc retenu une approche par compétences pour élaborer et mettre en œuvre son programme. La formation à la compétence signifie que l'accent est mis sur la capacité d'agir en situation réelle plutôt que sur l'aptitude à démontrer telle habileté ou telle connaissance. Une connaissance ou une habileté, même poussée à son plus haut niveau, ne constitue pas en soi une compétence. Dire que quelqu'un est compétent signifie qu'on constate qu'il possède non seulement les ressources de tous ordres nécessaires pour agir dans une fonction donnée, mais aussi la capacité de faire appel aux bonnes ressources, de les combiner et de les utiliser à bon escient pour accomplir les activités et les mandats qui lui sont confiés. La compétence permet la réalisation consciente, volontaire, informée, raisonnée, adéquate et réflexive de ces activités. Dans ce sens, elle est un savoir-agir fondé sur la mobilisation, la combinaison et l'utilisation efficaces d'un ensemble de ressources⁴. Pour ce faire, cinq compétences professionnelles ont été identifiées (voir Tableau I), ainsi que la progression de chacune d'elles au cours d'une échelle à six temps, dont quatre pour le programme de doctorat ; cette progression constitue le modèle d'apprentissage privilégié, élément clé et singulier du programme de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval. En effet, une des caractéristiques importantes d'une compétence, c'est qu'elle se développe dans le temps. Nous avons eu recours à une échelle qui stipule que le développement peut être conçu à partir de six phases : *débutant*, *novice*, *intermédiaire*, *compétent*, *maître* et *expert*. L'idée que le développement d'une compétence ne s'arrête pas au degré « compétent » mais se poursuit jusqu'à l'expertise, stade atteint après des années de mise en œuvre et d'expérience, contribue au caractère évolutif de la compétence et constitue une caractéristique qui en assure la pérennité. Le doctorat en pharmacie va donc conduire l'étudiant jusqu'à la phase *compétent*. Les phases *maître* et *expert* seront à définir, mais il est possible de croire que, dans la perspective des programmes offerts à la Faculté, elles seront liées à la maîtrise en pharmacie d'hôpital et aux programmes de formation continue qui s'adressent aux pharmaciens en exercice.

Tableau I : Compétences retenues

	THÈMES	ÉNONCÉS	FAMILLES DE SITUATIONS
M	Mise en œuvre de la thérapie médicamenteuse	Mettre en œuvre une thérapie médicamenteuse en exécution d'une ordonnance ou non, en fonction des besoins de la personne.	Les thérapies médicamenteuses
T	Transmission du savoir pharmaceutique	Diffuser et partager le savoir pharmaceutique à travers le conseil, l'information, l'opinion, la formation, l'éducation et l'instruction.	Les véhicules de transmission du savoir
P	Prise en charge des médicaments	Procéder à la prise en charge du médicament.	Les obligations envers le médicament
G	Gestion de la pratique de la pharmacie	Procéder aux opérations nécessaires à la gestion de la pratique de la pharmacie.	Les facteurs de gestion de la pratique
E	Engagement envers la profession	Effectuer la régulation de sa pratique afin de développer son autonomie et sa responsabilité professionnelles.	Les engagements professionnels

Tableau II : Modèle d'apprentissage

	Mise en œuvre de la thérapie	Transmission du savoir pharmaceutique	Prise en charge du médicament	Gestion de la pratique de la pharmacie	Engagement envers la profession
Phase 1 Débutant	Thérapie : 1 médicament, 1 maladie Surveillance : moyens de base Intervenants : pharmacien-client-médecin Relation de confiance : pharmacien-client	Transmission à partir des véhicules information et conseil Relation pharmacien-client Initiative du pharmacien Données de base	Obligations relatives à l'exécution et à la délivrance de médicaments prêts à administrer, de préparations magistrales et de reconstitutions	Gestion de sa pratique sans intermédiaire	L'image professionnelle comme cadre de son engagement Régulation : la reconnaissance de ses limites et la portée de ses actions
Phase 2 Novice	Thérapie : des médicaments, 1 maladie Surveillance : ensemble des moyens	Transmission à partir du véhicule opinion Demande : client ou médecin Relation : contractuelle consensuelle pharmacien-client, pharmacien-médecin-client	Obligations relatives à l'environnement interne (entreposage, conservation, destruction...)	Gestion de sa pratique en fonction de l'environnement interne (délégation, gestion du personnel, des équipements, des informations...)	Responsabilité civile et juridique Régulation de sa collaboration intraprofessionnelle
Phase 3 Intermédiaire	Thérapie : plusieurs médicaments, une maladie ou maladies concomitantes Intervenants : client-pharmacien-médecins et autres professionnels de la santé Relation constructive : pharmacien-client-professionnels de la santé	Transmission à partir des véhicules formation et éducation Relation : pharmacien – groupes ciblés Sources variées	Obligations relatives à l'environnement externe (sélection, approvisionnement) Exécution et délivrance de préparations stériles	Gestion de sa pratique en fonction de l'environnement externe (fournisseurs, concurrence, services...)	Responsabilité sociale Régulation de sa collaboration interprofessionnelle
Phase 4 Compétent	Thérapie : profil pharmaceutique lourd (plusieurs médicaments, plusieurs maladies) Équation besoins/ état du client	Transmission à partir du véhicule instruction Relation : pharmacien-pairs et autres professionnels de la santé Littérature scientifique	Obligations liées aux enjeux sociaux.	Gestion de sa pratique dans une perspective d'efficacité et de qualité optimales	Responsabilité morale Sa vision comme cadre de son engagement

Le Tableau II fait état du modèle d'apprentissage retenu. Vous constaterez que chaque phase, qui correspond à une année de formation, correspond aussi à un degré de plus en plus élevé des cinq compétences. Chaque phase recouvre toutes les dimensions constitutives de l'exercice de la pratique de la pharmacie. Elles sont en quelque sorte un cadre qui favorise la progression dans l'apprentissage de l'exercice de la profession et dans l'intégration des acquis dans la pratique de la pharmacie. Ce modèle d'apprentissage, qui a été élaboré, nécessite une organisation différente de la formation ; une organisation différente, certes, mais surtout cohérente avec l'idée de trajectoire qui sous-tend ce modèle. Pour en faciliter la compréhension, nous vous proposons une lecture comme s'il était constitué de deux grands blocs.

Le premier bloc est composé des années un et deux (phases *débutant* et *novice*), qui conduisent l'étudiant à être en mesure d'agir dans des « situations simples ». Ces situations, qui serviront de base pour les activités de formation des deux premières années, sont caractérisées principalement par :

- des thérapies médicamenteuses qui recourent à un seul ou à quelques médicaments lors de leur mise en œuvre et qui visent une seule maladie ;
- la transmission du savoir pharmaceutique à partir des véhicules simples que sont le conseil, l'information et l'opinion ;
- des activités et des actes qui ont l'environnement interne d'une pharmacie comme contexte de réalisation, notamment en ce qui a trait aux opérations rattachées à la prise en charge des médicaments, à la gestion et à la régulation de la pratique pharmaceutique.

De plus, le cadre professionnel des actions se réfère à la responsabilité civile et juridique du pharmacien et à la reconnaissance de la limite des ressources de l'apprenant. Les apprentissages en milieu professionnel se réalisent exclusivement dans des pharmacies communautaires.

Le deuxième bloc est composé des années trois et quatre (phases *intermédiaire* et *compétent*), qui conduisent l'étudiant à être en mesure d'agir dans des « situations complexes ». Ces situations sont caractérisées principalement par :

- des thérapies médicamenteuses qui recourent à plusieurs médicaments lors de leur mise en œuvre et qui visent des maladies concomitantes ou non ;
- la transmission du savoir pharmaceutique rattachée à des activités de formation et d'éducation dispensées à un large public et de partage avec les pairs ou les autres professionnels de la santé ;
- des activités et des actes qui ont l'environnement interne et externe d'une pharmacie comme contexte de réalisation, notamment en ce qui a trait aux opérations rattachées à la prise en charge des médicaments, à la gestion et à la régulation de la pratique pharmaceutique.

De plus, le cadre professionnel des actions se réfère à la responsabilité sociale et morale et au rôle que doit assumer le pharmacien dans les divers réseaux de la santé. Les apprentissages en milieu professionnel se réalisent dans des pharmacies communautaires et des établissements de santé.

Traduit en activités de formation, ce modèle propose que le programme passe de 128 crédits à 164 crédits. Par contre, le cheminement scolaire s'inscrit toujours dans une durée de huit sessions réparties sur quatre années de formation. La durée de la session d'hiver pour les trois premières années se prolonge environ jusqu'à la mi-juin. La session d'hiver de la dernière année se termine à la fin mai. Ainsi, l'étudiant pourra exercer sa profession dès la fin de sa scolarité à l'université, considérant particulièrement que tous les stages exigés par l'Ordre des pharmaciens du Québec sont intégrés à la formation.

De fait, une des principales caractéristiques des stages inclus dans le doctorat consiste à ce qu'ils soient entièrement placés sous la supervision et l'encadrement de la Faculté. Ils sont considérés comme une composante des activités de formation où ils sont intégrés. Ils contribuent au développement des compétences et sont considérés comme des activités d'apprentissage en milieu professionnel (AMP) ; ainsi, il n'y a pas de dichotomie sur les plans administratif et pédagogique entre les activités réalisées à la Faculté et celles faites en milieu de pratique. Le Tableau III fait part de la répartition des AMP sur les quatre phases et selon les lieux, en pharmacie communautaire ou en établissement de santé.

Tableau III : Répartition des apprentissages selon les milieux professionnels en heures, journées et semaines

Phase	En pharmacie communautaire			En établissement			Total		
	Heures	Journées	Semaines	Heures	Journées	Semaines	Heures	Journées	Semaines
Phase I	80	10	2	—	—	—	80	10	2
Phase II	120	15	3	—	—	—	120	15	3
Phase III	400	50	10	80	10	2	480	60	14
Phase IV	560	70	14	400	50	10	960	120	24
Total	1160	145	29	480	60	12	1640	205	41

La Faculté maintient les 60 journées à réaliser dans les établissements de santé, mais il est à noter que 10 journées se retrouvent en troisième année ; et 50 en quatrième année. La durée de l'apprentissage en milieu communautaire est de 145 journées réparties sur les quatre années de formation. Le tableau III expose la répartition des heures d'apprentissage en milieu professionnel. D'ici le début de la formation, la Faculté réalisera, en collaboration avec les milieux, de nouveaux guides pour la réalisation de ces apprentissages afin de soutenir les cliniciens formateurs en établissement et en pharmacie communautaire. La Faculté devra revoir ses critères d'accréditation en les adaptant aux nouveaux besoins. De plus, une offre de formation sera élaborée pour soutenir les intervenants dans leurs activités d'encadrement auprès des étudiants. Il est prévu que les étudiants ne seront pas rémunérés pour la réalisation des apprentissages en milieu professionnel.

Considérant les nouvelles installations qui seront mises en place pour l'implantation du programme, certaines activités de formation réalisées à la Faculté simuleront le milieu de la pratique. Ces laboratoires de pratique simulée, uniques au Québec, offrent dix postes de travail qui reproduisent l'environnement professionnel du pharmacien. On y retrouvera les outils nécessaires pour surveiller la pharmacothérapie ainsi que des espaces pour simuler tous les aspects de la pratique en pharmacie communautaire : aires de consultation privée, aires de simulation pour la préparation des médicaments et aires de service pour la simulation de consultations pharmaceutiques en ce qui a trait aux médicaments en vente libre. Cette autre particularité de la Faculté de l'Université Laval vise à préparer solidement l'étudiant à ses séjours d'études en milieu professionnel. Le nombre d'heures d'apprentissage prévues pour ce type d'activités équivaut à 150 heures.

Finalement, une autre particularité du programme de l'Université Laval à Québec consiste à assumer un encadrement individualisé à l'étudiant inscrit au programme. Chaque étudiant aura un tuteur qui l'accompagnera dans la progression de ses apprentissages tout au long de sa

formation. Ce tuteur connaît bien la pratique et toutes les composantes du programme.

Nous considérons que le programme de doctorat qu'offrira la Faculté de pharmacie de l'Université Laval à partir de l'automne 2010 se distingue à plusieurs égards des formations offertes dans les autres universités canadiennes. Tout est mis en œuvre pour en assurer sa faisabilité et sa qualité.

Le Tableau IV présente les principaux éléments des quatre phases du modèle d'apprentissage du nouveau programme de doctorat professionnel.

Conclusion

L'intention première de la Faculté de pharmacie de l'Université Laval a été de développer son nouveau programme de premier cycle afin de répondre aux changements qui s'opèrent dans la pratique de la profession et ainsi de donner aux étudiants la formation nécessaire pour affronter les nouveaux défis qui s'offrent au pharmacien. Ce qui prédomine dans ce programme, c'est la place importante accordée à l'intégration des apprentissages, qui s'articule autour d'un modèle de développement de compétences professionnelles, et comporte l'encadrement de l'étudiant dans sa démarche d'apprentissage, la simulation de la pratique dans des laboratoires bien équipés et uniques au Québec ainsi que les apprentissages en milieu professionnel répartis sur les quatre années de formation et sous la responsabilité administrative de la Faculté.

Pour toute correspondance :
Bruno Dubois
Faculté de pharmacie
Pavillon Ferdinand-Vandry, local 2576
Université Laval
1050 avenue de la Médecine
Québec (Québec) G1V 0A6
Téléphone : (418) 656-2131 poste 6627
Télécopieur : (418) 656-2305
Courriel : bruno.dubois@pha.ulaval.ca

Tableau IV : Le doctorat en pharmacie de l'Université Laval en bref

Quelques éléments à retenir

- Le doctorat en pharmacie remplace le programme et le grade de baccalauréat.
- Le nombre de crédits passe de 128 à 164.
- Le nombre d'admissions passe de 155 à 192.
- Le programme de formation est développé autour de cinq compétences et se structure à partir d'un modèle d'apprentissage innovant, stimulant, basé non plus sur des contenus à transmettre mais sur le développement des compétences retenues.
- Chaque étudiant est encadré et soutenu par un tuteur issu de la pratique de la pharmacie.
- Les apprentissages en milieu professionnel (les stages), répartis sur les quatre années de formation, sont tous placés sous la responsabilité de la Faculté; ils sont crédités et non rémunérés. Soixante journées se réalisent en établissement de santé; cent quarante-cinq, en milieu communautaire.
- Des activités en laboratoire de pratique simulée préparent l'étudiant à ses séjours en milieu professionnel.
- L'implantation du programme doit se faire à l'automne 2010.
- Le programme de maîtrise en pharmacie d'hôpital sera ensuite entièrement revisité en continuité avec le doctorat de 1^{er} cycle.

Références

1. Université Laval. Répertoire des programmes de premier cycle. Programme de Baccalauréat en pharmacie. Adresse URL : <http://www.ulaval.ca/sg/PR/C1/1.428.91.html> (site visité le 17 février 2009).
2. Université Laval. Répertoire des programmes de deuxième et troisième cycles. Programme de Maîtrise en pharmacie d'hôpital. Adresse URL : <http://www.ulaval.ca/sg/PR/C2/428C.html> (site visité le 17 février 2009).
3. Université Laval. Projet de programme- Doctorat en pharmacie (Pharm.D.). Document présenté à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec. Décembre 2008.
4. Tardif J. L'évaluation des compétences. Documenter le parcours de développement. Xe éd. Montréal : Chenelière Éducation; 2006. 363 p.